



Quorum : 3 membres titulaires ou suppléants (art.8 – Statuts EPMNL)

Nombre de membres présents ou représentés : 4

VOTES :

- Pour : 4

- Contre : /

- Abstentions : /

ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

Conseil d'Administration du 03 Juin 2024

Décision n°24CA-012

Objet : Souscription d'une Ligne de Trésorerie auprès de la Banque Postale

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

REUNI EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE :

- VU la délibération n°11SP-1205 du Conseil Régional des 13 et 14/10/2011 relative à la création de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » (EPMNL)
- VU la décision de la commission permanente du Conseil Régional de Lorraine n°12CP-579 du 27/04/2012
- VU les statuts de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine »
- VU la décision du conseil d'administration de l'EPMNL n° 19CA-011 relative à la nomination du Directeur Général par intérim de l'EPMNL.
- VU le code général des collectivités territoriales

ARTICLE 1 : De souscrire une Ligne de Trésorerie auprès de la Banque Postale pour un montant de 800 000 € sur 1 an aux conditions ci-dessous :

Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	ETABLISSEMENT PUBLIC AEROPORT METZ NANCY LORRAINE
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par Tirages
Montant maximum	800 000.00 EUR

Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	<p>€STR + marge de 1.250 % l'an*</p> <p>Date de constatation : index €STR publié le jour ouvré TARGET 2 suivant chaque jour de la période d'intérêts</p> <p>En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index €STR, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index €STR négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.</p>
Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	<p>Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation</p> <p>Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale</p>
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 26 Juin 2024
Garantie	Néant
Commission d'engagement	800.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.210% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8 <sup>ème</sup> jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

**ARTICLE 2 :** Le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent pour connaître tout litige relatif à l'application de la présente décision.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » est chargé de l'exécution de la présente décision

LA PRESIDENTE

Brigitte TORLOTING